

LA VILLE DES AUMONES, Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

XV.—ASSOCIATION DES HOSPITALIERS.

La charité est industrieuse: pour gagner une âme à Jésus-Christ. Pour mériter la gloire du divin maître, elle prend toutes les formes, elle se fait tout à tous, elle se sert des moyens même que la délicatesse du monde semble ne pas pouvoir supporter; elle se fait petite avec les petits, humble avec les humbles, pauvre avec les pauvres. Qui croirait, par exemple, que des hommes qui brillent dans le monde par leur esprit, des hommes distingués par leur position sociale, honorés par leur concitoyens, quittent à des jours convenus et à des heures réglées, l'habit à la mode qui les couvre, se revêtent du tablier blanc, prennent à la main le plat à barbe et le savon, lavent la figure des pauvres, pendant que d'autres, armés du rasoir affilé, s'acquittent, avec autant d'adresse que de légèreté, des modestes fonctions de barbier. Voyez-les, dans cette salle immense, entourés de cinquante à soixante malheureux indigents; pendant qu'ils remplissent avec joie leurs emplois si bas en apparence, d'autres, un livre à la main, expliquent les dogmes ou la morale de la Religion à leur auditoire attentif, et parlent de résignation, d'espérance, d'un bonheur éternel, à ces êtres infortunés que le monde néglige, mais que la charité chrétienne environne de ses soins.

L'association des Hospitaliers a pour but de soulager corporellement et spirituellement les malheureux des hospices, des maisons de détention et des paroisses, tant des faubourgs que de la ville de Lyon. Les soins corporels qu'elle accorde, consistent à les raser, à les peigner, à leur couper les cheveux et les ongles, à leur laver les pieds et les mains, et à les ensevelir en cas de décès. Les secours spirituels, qu'elle s'empresse toujours de joindre aux corporels, sont principalement de pieuses prières, des lectures de piété, des paroles d'exhortation et de consolation, de bons conseils donnés à propos, et, dans l'occasion, l'assistance à l'heure de la mort et la recommandation de l'âme.

Cette association est une des plus anciennes de la ville; elle existait déjà en 1767. Elle fut rétablie au sortir de la révolution, mais, de nos jours, elle a pris une extension plus grande; ses réglemens ont été revus par l'autorité ecclésiastique, et plus appropriés aux besoins de l'époque. Elle compte, en ce moment, plus de six-cens membres, divisés par colonnes, sous la présidence d'un syndic. Chaque paroisse a sa colonne qui y remplit les œuvres charitables de la Société, sous la surveillance d'un inspecteur qui visite, chaque dimanche, la susdite colonne et s'applique à animer les membres qui la composent, de l'esprit de zèle et de charité; il observe leur conduite et tâche de rappeler doucement à ses devoirs celui qui s'en écarte.

Presque dans toutes les paroisses de la ville et dans les faubourgs, un appartement loué et garni de meubles nécessaires, aux frais de la société, est chaque dimanche fréquenté par une multitude de vieillards et indigents, qui viennent auprès des charitables Hospitaliers, recevoir leurs soins, leurs conseils et leurs instructions. Des distributions de pain, de tabac, objet de première nécessité pour ceux qui, depuis longtemps, en ont contracté l'habitude, les rendent exacts et réguliers, et, en sortant de cette pieuse assemblée, ils se rendent avec joie aux offices de la paroisse, contractent des habitudes religieuses, et les pasteurs remarquent que, depuis quelque tems, la plupart des pauvres qui étaient pour eux un sujet de douleur et de tristesse au moment terrible de la mort, ne leur donnent maintenant que des sujets de consolation et de joie spirituelle.

Les dimanches et les fêtes, les prisons et les hôpitaux sont aussi le lieu du rendez-vous des charitables Hospitaliers; ils y vont remplir leurs modestes et pieuses fonctions, toujours avec l'agrément des diverses administrations qui dirigent ces établissements, y laissent de bons livres à ceux qui ont le tems et la force de se distraire par de bonnes lectures, et répandent ainsi de précieuses semences dans les cœurs de ces infortunés.

Les Hospitaliers sont divisés en membres honoraires. Les membres actifs sont ceux qui se livrent aux œuvres charitables de la société; les membres honoraires contribuent, par des aumônes pécuniaires plus abondantes, aux œuvres de leurs confrères. Chaque colonne contient un certain nombre de membres honoraires, ils sont plus spécialement chargés, dans les réunions, de faire les lectures et les instructions religieuses.

Le zèle des Hospitaliers est au-dessus de tout éloge: avec quelle ardeur ils se livrent aux fonctions honorables qu'ils s'imposent! Avec quelle exacti-

tude ils se rendent aux différents lieux qui leur sont indiqués par leur président! Quel amour pour les pauvres! Quel désintéressement dans leur conduite! En les voyant au milieu de ces assemblées nombreuses de vieillards, d'indigents, d'inhumes, on dirait des frères avec leurs frères, des amis avec des amis. A voir le courage qu'ils mettent dans l'accroissement de leurs œuvres, on dirait qu'ils se hâtent de gagner un salaire immense qui doit augmenter leur fortune. Ah! c'est qu'ils sont animés par les héroïques sentimens de la foi chrétienne et catholique; ils acquièrent un poids immense de gloire qui ne périra jamais; ils se préparent une couronne brillante, éternelle, celle du Ciel. Dociles aux saints enseignemens de l'Évangile, ils savent que c'est par l'aumône que l'on expie les fautes passées; que les pauvres sont les membres souffrants de Jésus-Christ, et qu'en les consolant, en leur rendant de pénibles services, on le gagne à la Religion, on les ramène à la vertu, et l'on contribue ainsi au bon ordre de la société, en secourant les individus malheureux qui la composent.

XVI.—LE DISPENSAIRE.

Quelle grande que soit l'utilité de nos hospices pour le soulagement des pauvres malades, l'expérience, appuyée sur des témoignages irrécusables, ne prouve que trop que ces charitables asiles ne suffisent pas à tous les besoins. Combien de pères ou de mères de famille qui en quittant leur modeste demeure pour aller chercher la santé dans nos hôpitaux, priveraient de leur utile surveillance les ateliers qui les nourrissent? De leur lit de douleur, au sein de la famille, ils peuvent diriger encore des travaux nécessaires et stimuler par leur présence l'activité laborieuse de leurs ouvriers? Combien de pauvres enfans ne peuvent pénétrer dans nos hôpitaux à cause de leur trop grande jeunesse, et qui souvent seraient exposés à perdre l'innocence en récupérant la santé? Combien de pauvres honteux, qui, courbés sous le poids de la misère après avoir joui des faveurs de la fortune, n'osent pas, par une timidité toujours respectable, solliciter les bienfaits de la charité publique, et mourraient désespérés et sans secours, plutôt que d'aller réclamer ceux qu'on administre dans les hôpitaux? Ces hautes et salutaires considérations avaient, depuis longtemps frappé l'esprit de quelques-uns de nos charitables et savants médecins, plusieurs fois ils s'en étaient ouverts à d'honorables concitoyens, lorsqu'en 1818 le Dispensaire de Lyon fut créé par leurs soins bienfaisants.

Le but de cette charitable institution est de donner, à domicile, tous les secours de la médecine aux malades indigents, de leur fournir les médicamens nécessaires, de leur faire pratiquer les opérations chirurgicales que leur état exige et de leur procurer, autant que possible, les soins des vieillards et des veilles charitables.

A peine le Dispensaire fut-il formé qu'il fut mis sous la haute protection de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry, dont les généreuses largesses viennent chaque année encourager le zèle des fondateurs; la charité des Lyonnais s'empressa de répondre à de si nobles exemples.

L'institution du Dispensaire prouva bientôt ce que l'on répétait depuis longtemps: qu'il suffit qu'une œuvre charitable soit connue dans Lyon pour qu'on la voie aussitôt s'établir, croître et prospérer. Un conseil d'administration est bientôt formé, composé de nos illustrations dans l'art de guérir et d'autres honorables citoyens. Par leur zèle, de nombreux souscripteurs se présentent, au prix de trente francs une carte d'admission leur est délivrée, et cette carte circulant dans les mains des malades pendant une année, leur attire les soins empressés de nos charitables médecins et les remèdes nécessaires. Pour établir l'ordre dans les visites, par les soins de l'administration la ville est divisée en cinq cantons, à chacun desquels sont attachés un médecin titulaire et un médecin supplémentaire; et pour que rien ne manque au pauvre de ce que le riche se procure à force d'argent, des médecins consultants, choisis parmi nos célébrités médicales, sont toujours disposés à porter gratuitement leurs conseils à leurs honorables confrères dans les cas graves et difficiles; tous fidèles aux principes du christianisme qui les aiment et qui les honorent, dans notre ville essentiellement religieuse, ils sont exacts à appeler auprès du malade les secours de la Religion.

Cependant on comprit bientôt la nécessité d'établir une pharmacie charitable pour le bien de l'indigent; c'était en même tems un avantage pour régulariser la distribution des remèdes sur la signature des médecins, et une économie heureuse pour l'institution, car la vente des remèdes au public de-